

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
COMMUNE DE MINIHY-TRÉGUIER**

Par arrêté préfectoral du ...3.0. AOÛT 2022....., une enquête publique est ouverte du 5 octobre 2022 au 7 novembre 2022, 12 heures, à la mairie de Minihy-Tréguier sur la demande de la SCEA de KERFOS, personne morale, dont le siège social est situé au lieu-dit « Kerfos » à Minihy Tréguier, pour être autorisé à la restructuration de l'élevage porcin pour un effectif de 3852 emplacements engraissement et 2057 animaux équivalents, la construction de trois bâtiments engraissement, d'un hangar à compostage, d'une fosse, d'une cellule de stockage, de bassins de rétention des eaux pluviales et de la mise à jour de la gestion des déjections au lieu-dit « Kerfos » à Minihy-Tréguier.

La mission régionale d'autorité environnementale a émis des observations sur ce dossier

Le dossier est mis en ligne sur le site Internet de la préfecture : www.cotes-darmor.gouv.fr

Pendant toute la durée de l'enquête publique :

- un poste informatique, avec accès au dossier complet, est mis à la disposition du public à la direction départementale de la protection des populations, 9 rue du Sabot à Ploufragan, aux horaires d'ouverture.
- Le dossier complet comprenant notamment l'étude d'impact, peut être consulté durant l'enquête publique à la mairie de Minihy-Tréguier aux jours et heures d'ouverture, soit :

Horaires ouverture mairie	
lundi	08 H 00 – 12 H 00 – 13 H 30 – 16 H 30
mardi	08 H 00 – 12 H 00 – 13 H 30 – 16 H 30
mercredi	08 H 00 – 12 H 00 – 13 H 30 – 16 H 30
jeudi	08 H 00 – 12 H 00
vendredi	08 H 00 – 12 H 00 – 13 H 30 – 16 H 30
samedi	09 H 00 – 12 H 00

Le public peut formuler ses observations pendant la durée de l'enquête publique :

- sur le registre mis à sa disposition par la mairie de Minihy-Tréguier ;
- par courrier au commissaire enquêteur à la mairie de Minihy-Tréguier ;
- par voie électronique, jusqu'au 7 novembre 2022 , 12 heures, à la direction départementale de la protection des populations : ddpp-envi@cotes-darmor.gouv.fr

Monsieur Raymond LE GOFF est désigné commissaire enquêteur. Il recevra le public les :

le mercredi 5 octobre 2022	09 H 00 - 12 H 00
le jeudi 13 octobre 2022	09 H 00 - 12 H 00
le vendredi 21 octobre 2022	13 H 30 - 16 H 30
le mercredi 26 octobre 2022	13 H 30 - 16 H 30
le lundi 7 novembre 2022	09 H 00 - 12 H 00

La procédure doit aboutir soit à une autorisation assortie de prescriptions, soit à un refus.